Demande d'aide au recouvrement à adresser au
FONDS DE GARANTIE – SARVI – 75569 PARIS CEDEX 12
(articles 706-15-1 et suivants du code de procédure pénale)

Remplir la demande en MAJUSCULES au stylo bille noir et sans rature

Votre identité (demandeur) :

Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐

Nom d'usage :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Pays :

Adresse :

Code postal : Commune :

Profession :

N° de téléphone : N° de portable :

E-mail :

Identité de la victime (cadre à remplir si la victime de l'infraction n'est pas le demandeur) :

Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐

Nom d'usage :

Nom de jeune fille :

Ses prénoms :

Né(e) le : à :

Pays :

Représentée légalement par *(si la victime est mineure ou majeure protégée)* :

Précisez le lien de parenté ou la relation de droit ou de fait existant entre le demandeur et la victime :

Date et lieu de l'infraction :

Date : Code postal :

Commune :

La décision pénale qui vous a accordé les dommages et intérêts :

Précisez la juridiction (nom et ville) :

Date de la décision :

Avez-vous eu une décision de rejet de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) : oui ☐ non ☐

Si oui, date de la décision :

Montants accordés (en euros) : **Dommages et intérêts**

Art. 375 ou 475-1 du CPP

Un huissier est-il actuellement en charge du recouvrement ? non ☐ oui ☐

Montants déjà versés par le ou les auteurs de l'infraction : non ☐ oui ☐ (si oui, détailler les sommes perçues ci-dessous)

Responsable 1 : euros

Responsable 2 : euros

Conformément à l'article 27 de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données vous concernant.

Renseignements obligatoires sur le (ou les) responsables condamné(s) :

Nous vous rappelons que la loi vous oblige à communiquer au Fonds de Garantie tout renseignement de nature à faciliter le recouvrement de créance. Les renseignements que vous nous apporterez augmenteront les chances de recouvrement contre le(s) responsable(s).

Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐

Nom d'usage :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Né(e) le : à :

Département de naissance : Pays de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Profession et/ou employeur :

N° de téléphone : N° de portable :

E-mail :

Connaissiez-vous l'auteur avant les faits ? ☐ **oui** ☐ **non**

(S'il y a plusieurs auteurs, veuillez nous communiquer sur papier libre les mêmes renseignements que ci-dessus pour chacun).

Représentant légal si le (ou les) responsable(s) condamné(s) est (sont) mineur(s) :

Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur ☐

Nom d'usage :

Prénoms :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : N° de portable :

E-mail :

Précisez le lien de parenté ou la relation de droit ou de fait existant entre le représentant légal et le mineur :

Coordonnées de l'assurance responsabilité civile du représentant légal

Nom de la société :

N° du contrat :

Pièces à joindre à la demande d'aide au recouvrement :

Nous vous signalons que le versement partiel ou total de l'indemnité ne pourra être fait que si la fiche est entièrement remplie et que toutes les pièces énoncées ci-dessous sont jointes à votre demande.

1. Copie de **l'un des documents d'identité** suivants :
   - – votre carte d'identité en cours de validité
   - – votre passeport en cours de validité
   - – votre livret de famille
   - – **ou** un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance
2. Relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP)
3. Copie de la décision de la CIVI et de sa notification (le cas échéant)
4. Attestation sur l'honneur indiquant le montant perçu de l'auteur ou l'échéancier de paiement, ou l'absence de paiement
5. Eléments complémentaires sur le patrimoine, les revenus, l'employeur de l'auteur, à fournir sur papier libre
6. La décision pénale, revêtue de la formule exécutoire, vous accordant des dommages et intérêts
7. Certificat de non-appel ou de non-opposition ou de non-pourvoi mentionnant la date et le mode de signification

Pour obtenir les pièces 6 et 7, vous pouvez vous adresser au greffe du tribunal qui a prononcé la décision ou en téléchargeant les formulaires « demande de décision de justice pénale », « demande de certificat de non-appel ou de non-opposition » ou en effectuant directement votre demande en ligne. Dans ces deux cas, consultez le lien suivant : **http://www.vos-droits.justice.gouv.fr/**

Fait le : à : Signature du demandeur :

Conformément à l'article 27 de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données vous concernant.